

LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Sextidi 26 Brumaire, an VI.

(Jeudi 16 Novembre 1797)



Discours du lord Lansdown dans la chambre des pairs du parlement d'Angleterre, sur la conduite des ministres relativement aux négociations de paix avec la république française. — Clôture des séances du concile qui se tenoit à Paris. — Arrêté du directoire exécutif qui ordonne la révision des exemptions données aux militaires pour cause d'infirmités. — Projet de résolution sur l'entière liquidation de l'arriéré de la dette publique.

A V I S.

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au directeur du NARRATEUR UNIVERSEL, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an.

E S P A G N E.

De Cadix, le 28 octobre.

L'amiral Massaredo, mécontent de ce qu'après lui avoir tout promis, équipages, provisions navales, munitions, argent, ou le laisse manquer de tout, demande sa démission de commandant de l'escadre espagnole.

A N G L E T T E R R E.

De Londres, le 3 novembre.

Le marquis de Lansdown, l'un des premiers hommes d'état de l'Angleterre & le chef d'un parti mitoyen entre l'opposition & le ministère, n'a pas cru devoir, ainsi que les membres célèbres de l'opposition, garder le silence sur les circonstances critiques où se trouve notre pays. Dans la chambre des pairs, dont il est membre, il a réfuté avec autant de dignité que de talent les sophismes des orateurs de la guerre. Il commence par exprimer ses regrets de l'absence de plusieurs de ses honorables amis, dont les talens & la voix sont plus nécessaires que jamais au triomphe des principes qu'il défend. Il blâme la résolution qu'ils ont prise de se tenir éloignés des débats, découragés par la longue inutilité de leurs efforts en faveur de la paix & de la liberté nationale contre la désastreuse administration des ministres. Il ne veut pas qu'on désespère d'une si noble cause : après tout, il vaut mieux être vaincu à son poste, que de l'abandonner parce qu'il est environné de dangers. Puis entrant dans l'examen des discours des préopinans : « Où sont donc ces ressources tant exagérées, dit-il, pour prolonger indéfiniment la guerre, contre une nation dont les conquêtes effacent celles de tous les peuples qui l'ont précédée? Les nobles lords sont-ils donc bien certains que nous pourrons la soutenir avec succès, seuls & sans alliés? Quelles preuves en ont-ils données? Ont-ils oublié tant de déclarations précédentes faites par les ministres, qui, lorsqu'ils vouloient obtenir des subsides pour les alliés, nous affirmaient que sans eux l'Angleterre ne pouvoit, dans une guerre si terrible, lutter avec avantage contre la France? Nous trompoit-on alors, ou nous trompe-t-on aujourd'hui? Alors, on vouloit faire couler nos trésors vers

l'empereur. Nous serions trop heureux maintenant que cet empereur jacobin, comme l'a appelé un des préopinans, voulût bien nous rendre les sommes qu'il a reçues de notre munificence, je ne dis pas comme subsides, mais, ainsi qu'on a tant affecté de le dire, comme de simples emprunts. Puisque le noble lord (Grenville) pense qu'il faut poursuivre cette funeste guerre par tous les moyens possibles; puisque les dépositaires du pouvoir & leurs amis jugent à propos de satisfaire leur animosité contre l'ennemi, en se donnant le plaisir d'une guerre à outrance, il étoit bien juste qu'ils prissent la peine d'exposer à leur pays les ressources qu'ils ont en réserve pour nous garantir la victoire. Ceux de ces moyens que nous connoissons nous paroissent bien près de se tarir. Comptent-ils sur l'esprit public? on n'ignore pas jusqu'à quel point il est éteint parmi nous. L'argent est le nerf de la guerre; & l'épuisement du trésor, tout le monde le sait, est plus réel que l'amélioration tant vantée de nos revenus publics. Dans l'embarras où nous sommes, nous reposerons-nous sur le génie & les talens de nos ministres? Jusqu'ici ils n'ont réussi qu'à détruire notre prospérité au-dedans, qu'à nous faire perdre toutes nos alliances au-dehors. Il y a deux ans qu'un écrivain pénétrant dans ses vues, en parlant du dépérissement de nos ressources & du prodigieux accroissement de l'ennemi, nous prôdit que si la guerre continuoit, la France parviendroit non-seulement à surmonter tous les embarras de ses finances, mais encore à ébranler notre existence politique. L'événement n'a que trop justifié ses calculs & ses conjectures.

» Les préopinans ont exalté la gloire de notre marine. Personne n'admire plus que moi le courage de nos matelots & de leurs chefs; personne ne leur paiera avec plus de plaisir le tribut de reconnaissance qui est dû à leurs brillans exploits. Ils ont, par leurs victoires, en partie réparé les fautes des ministres; ils en ont retardé, & si nous sommes sages, je dirai même, prévenu les désastreuses conséquences : mais ces victoires ont-elles abattu l'audace & les espérances de l'ennemi? Ne peut-il faire la guerre qu'à nos flottes? Ne peut-il pas nous attaquer d'une manière bien plus sûre & plus efficace dans toutes les branches de notre commerce? Y a-t-il des mers entre l'Espagne & le Portugal, entre Paris & Hambourg? Et quels moyens avons-nous de repousser ce genre d'hostilités? Nos ministres, dont l'imagination est si féconde en éblouissantes chimères, transporteront-ils, comme par enchantement, des armées à travers les airs?

» Mais c'est sur l'épuisement des finances de France qu'ils fondent sur-tout leur espoir. Les faits serant-ils,

pour les convaincre, aussi impuissans que l'ont été nos raisons ? Où sont maintenant ces montagnes d'assignats, ces énormes masses de mandats, derrière lesquelles ils se retranchoient ? Quand, ces années dernières, par des raisonnemens que dictoit la simple prévoyance, nous renversons leurs frivoles conjectures, on ne cessoit de nous répéter que la France crouleroit sous le fardeau de son papier-monnaie ; & la France aujourd'hui est, de tous les états de l'Europe, celui qui a le moins de papier-monnaie en circulation ; ou plutôt, c'est le seul qui n'en ait point. C'est le gouvernement dont les finances se prêtent le plus aux expédiens extraordinaires que les circonstances peuvent exiger. Prétendez-vous attendre, pour songer à la paix, que vous ayez tari un trésor public, qui n'est autre chose, quand les besoins & l'autorité le commandent, que le dépôt de toutes les propriétés privées de la nation ?

» Je suis loin de vouloir me constituer l'apologiste ou le patron du directoire exécutif ; je n'ai à cœur que le bonheur & la gloire de mon pays. Si ce but salutaire avoit été atteint, je ne regretterois pas que le mérite & la gloire en fussent au ministère actuel ; mais pour assurer ce succès désirable, il étoit nécessaire d'appeler d'autres ministres : ce changement de personnes, en supposant un changement de système, auroit aussi changé les dispositions du directoire ; il étoit au moins raisonnable de l'espérer, comme il étoit indispensable, pour le salut de ce pays, d'en faire l'essai.

» Je sais ce que l'on peut reprocher à la marche suivie dans les négociations par le directoire exécutif : cependant, si nous voulions jeter la lumière sur tous les mystères de nos négociations de Suisse & de Lille, nous serions peut-être moins étonnés des procédés violens qui ont déterminé la rupture.

» Au reste, il s'agit moins en ce moment des torts de votre ministère, que des moyens d'en prévenir les fâcheuses conséquences. Quels sont-ils ces moyens ? Il appartient peut-être plus au conseil du roi qu'au parlement de les discuter. Mais il est certain que continuer une guerre ruineuse pour tâcher de conserver le Cap de Bonne-Espérance, Trincomale & Ceylan, c'est une résolution impolitique, on peut même dire criminelle de la part des ministres. Ces établissemens, au jugement des personnes les mieux instruites de nos intérêts coloniaux, seront pour nous aussi onéreux qu'utiles ; & devez-vous mettre ces comptoirs en balance avec l'Ecosse & l'Irlande, que la fermentation révolutionnaire agite déjà, & qui peuvent nous être enlevés sans retour par la guerre & par suite des mesures despotiques qu'elle rendra nécessaires dans ces contrées, comme au sein même de l'Angleterre ?

» La paix avec la grande nation ! voilà la conquête & la politique, qui nous convient. C'est une erreur de la croire épuisée par ses premiers efforts. L'enthousiasme de la liberté crée des prodiges de ressources comme des prodiges de courage. Les Français ne sont pas comme nous, succombant sous tous les genres d'impôts : leur population est trop disproportionnée ; leur richesse trop inhérente à leur sol. La lutte est trop inégale, & j'en redoute l'issue.

« C'est une illusion non moins dangereuse de croire, quand bien même, ce qui est loin d'être vrai, nos moyens auroient la solidité & l'étendue des leurs, que nous pourrions vaincre sans le concours d'un allié. Il n'est pas une

époque de notre histoire qui justifie cette téméraire confiance ; & j'en citerois plusieurs qui la condamnent.

» Se flatter que cet empereur, devenu *jacobin*, consentira à se rapprocher désormais de nous, & qu'en se réunissant aux ennemis à mort de ses nouveaux alliés & aux irréconciliables adversaires de tout système républicain, il exposera les riches indemnités qu'il a obtenues, & qu'il appellera sur lui de nouveaux dangers pour une amitié qui n'a pu lui conserver ses possessions, c'est, pour tout homme qui pense, un véritable délire ; pour nos ministres, c'est l'inspiration de la sagesse. D'ailleurs, le système politique de l'Europe est assis sur une nouvelle base & établi d'après des combinaisons nouvelles. C'est vous qui voulez, pour le déranger, poursuivre une guerre qu'on pourra désormais aussi nommer *révolutionnaire*.

» La paix est le seul chemin pour reprendre notre place dans ce système auquel nous sommes en ce moment, comme étrangers. La paix est le seul moyen d'espérer dans les charges qui nous accablent, des réductions moins chimériques que celles que nous promet le discours du roi. Car, tant que vous serez en guerre, ce n'est pas vous, c'est l'ennemi qui réglera nos dépenses. La paix est nécessaire pour conserver notre puissance au-dehors, & sur-tout pour travailler à l'amélioration de notre régime intérieur, non par une révolution qui donneroit au peuple un droit universel de suffrage ; chimère sans nom & plus contraire encore à l'expérience qu'à la raison ; mais par des réformes graduelles, basées sur notre constitution elle-même, & qui croient la garantie de sa durée.

» Il est tems de conjurer l'effrayant avenir qui nous menace. S. M. a l'expérience du trône ; elle a des amis qui peuvent l'aider par d'utiles conseils. Dieu veuille que nous devions à sa sollicitude paternelle le salut de notre patrie.

Les pièces de la correspondance entre le lord Malmesbury & les plénipotentiaires français à Lille, sont toutes officiellement publiées dans nos papiers. Elles sont au nombre de 34, dont la première est en date du premier juin 1797 ; & la dernière du 5 octobre. Ce sont les copies ou les extraits des dépêches du lord Malmesbury, & les notes que se sont remises les ministres des deux puissances. On y trouve aussi le projet de traité, tout fait, en 20 articles, remis dans la conférence du 8 juillet à Letourneur & à Maret, par le lord Malmesbury, au nom de son cabinet. Cette pièce est celle qui est déjà si fameuse par ses lacunes.

N. B. Nous la donnerons dans une autre note du 9 qui en est le complément. Le lord Malmesbury, en proposant de rendre à la France toute la partie conquise de ses propres colonies, demande que des compensations soient prises sur les possessions de nos alliés, & qu'en conséquence on cede à l'Angleterre (pour l'Espagne) l'île de la Trinité ; & (pour les Hollandais) le fort, la ville & le Cap de Bonne-Espérance ; tout ce qui appartient aux Bataves dans l'île de Ceylan ; & en outre, la ville, le fort & les dépendances de Cochin, en échange de la ville de Négapatnam.

Le lord vicomte Duncan a pris séance au parlement, & a été complimenté par le chancelier de l'échiquier. De longs débats ont eu lieu sur l'élection contestée de M. Dundas.

Le budget a été présenté, & les subsides ont été votés. Les feuilles anglaises qu'on a reçues jusqu'à la date du 9 octobre, n'offrent pas d'autre nouvelle.

On a
présente
des mes
Des
idées qu
quelque
publier
de la ca
semor d
leur int
égaleme
Mais
en répo
l'attenti
« On
prendre
au-delà
mans.
Le dép
çois ; i
se fasse
Le j
à-fait a
de réflé
choses
confiden
Puis
bris de
marqua
bien les
gens qu
lui pré
nemis ?
démocr
les répn
aristocr
concept
Croit-o
pareille
uns de
ils poin
pensées
témoign
accablé
» Il
tution
on a fa
germin
égaleme
arrive
» Q
à comb
ter ; &
qu'on
Ce r
mes-L
à ce s
—
trouve
traité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 25 brumaire.

On attend, depuis quelque tems, avec une vive impatience le rapport d'une commission, chargée, dit-on, de présenter des vues relatives aux prochaines élections, & des mesures de garantie pour la constitution.

Des bruits de différens genres circulent déjà sur les idées qu'on suppose, soit à cette commission, soit à quelques hommes influens. Nous n'avons pas voulu les publier, dans la crainte qu'elles ne fussent que l'ouvrage de la calomnie, & pour ne pas éveiller des défiances & semer des germes de division entre des hommes auxquels leur intérêt & l'intérêt de la république commandent également de rester réunis.

Mais le journal des *Hommes-Libres* & *l'Ami des Loix*, en répétant ces rumeurs, & en les croyant dignes de l'attention publique, y donnent plus de consistance.

« On parle, dit *l'Ami des Loix*, du projet de suspendre les assemblées électorales jusqu'à la paix & même au-delà. . . . Je ne puis ajouter foi à ces bruits allarmans. Aucune puissance ne peut suspendre ces assemblées. Le dépôt de la constitution est confié à tous les François; ils ne souffriront pas que des hommes ambitieux se fassent une propriété de la représentation nationale ».

Le journal des *Hommes-Libres*, sans s'exprimer tout-à-fait aussi clairement, fournit peut-être matière à plus de réflexions encore. Il parle d'*indiscrétion réfléchie*, de choses assez étranges dont on commence à faire de demi-confidences à ses amis, de grelot qu'on veut faire attacher.

Puis il ajoute : « Les coteries se multiplient; les débris de Clichy se recherchent. Qu'a fait de bon & de marquant le corps législatif depuis fructidor? Sont-ils bien les amis du gouvernement ou des gouvernans, ces gens qui voient encore des terroristes partout, & qui lui présentent sans cesse ces terroristes comme ses ennemis? Pourquoi les crispations redoublent-elles au mot *démocratie*? Pourquoi a-t-on caressé dans les journaux les républiques suisse, vénitienne & autres, où un sénat aristocrate & FERRÉTUEL étoit vanté comme la plus belle conception politique dans la théorie des gouvernemens? Croit-on plaire au directoire en mettant en avant des idées pareilles à celles dont je viens de parler? Et quelques-uns de ces excellens républicains eux-mêmes n'auront-ils point déjà laissé percer trop imprudemment des arrières pensées, qui contrastent un peu durement avec ces grands témoignages de confiance & de soumission dont ils l'ont accablé jusqu'ici? »

» Il paroît que nous allons bientôt voir quelle constitution on veut nous donner, & dans quelles intentions on a fait celle derrière laquelle on se cache encore. Déjà germinal fixe tous les regards; il ne paroît pas d'ici plaire également à tout le monde. Il faudra pourtant bien qu'il arrive ».

» Quant à nous, nous sommes fortement déterminés à combattre tous les obstacles qu'on pourroit lui susciter; & nous empêcherons, autant que nous pourrons, qu'on ne nous ramène à un 18 fructidor ».

Ce morceau est littéralement tiré du journal des *Hommes-Libres*, plus à portée que nous d'être bien instruit à ce sujet.

— C'est pour Rastadt que Berthier est parti: il y trouvera Buonaparte, à qui il remettra la ratification du traité.

— Les leçons du passé sont perdues pour les particuliers comme pour les gouvernemens. On sait quelle foule de personnes a été compromise depuis le commencement de la révolution, par des correspondances qui leur étoient quelquefois étrangères. Cependant on écrit toujours avec la même légèreté & la même imprudence.

Guiraudet, ci-devant secrétaire-général des relations extérieures, a failli, ces jours derniers, être victime d'une pareille sottise. Il avoit plu à je ne sais quel agent, en Italie, de lui adresser des plaintes fort amères & des injures contre le directoire & Buonaparte. La lettre a été surprise, & Guiraudet arrêté. Il a donné des explications & des éclaircissemens qui ont prouvé son innocence, & il a été rendu à la liberté.

— Le concile composé de prêtres assermentés qui se tenoit depuis trois mois à Paris, a fermé ses séances le 22 brumaire. Grégoire, évêque de Blois, a prononcé le discours de clôture. On a terminé, suivant l'usage, par des acclamations; elles ont été à l'église, au pape, aux persécuteurs de la religion, aux peres du concile, aux autorités constituées qui ont protégé la liberté de ses délibérations; aux défenseurs de la patrie, aux citoyens de Paris, à la république. On a fini par l'acclamation suivante: *Que Dieu pénètre de l'esprit de paix nos frères dissidés* (les insermentés). Chacun s'est ensuite retiré chez soi au travers de l'horrible brouillard.

Extrait d'un arrêté du directoire du 9 brumaire.

Le directoire a pris un arrêté qui enjoint à tous les volontaires de la première réquisition qui ont été dispensés de se rendre aux armées, en vertu d'exemptions précédentes pour cause de maladie, de faire de nouveau constater leur état d'infirmité actuelle par deux officiers de santé en chef de l'hospice militaire le plus voisin de leur domicile. Ces officiers leur délivreront, s'il y a lieu, un certificat d'incapacité absolue pour tout service militaire. Ce certificat, visé d'un commissaire des guerres & des autorités constituées du lieu, sera remis au commissaire du directoire près le canton où réside le volontaire, pour être envoyé par lui au ministre de la guerre. Ce ministre délivrera le congé absolu, lorsque la réclamation lui paroitra fondée.

Aucun de ces volontaires ne pourra obtenir son congé définitif, qu'en produisant la dernière exemption qu'il a déjà dû avoir du commissaire du directoire, aux termes de l'arrêté du 4 ventose an 4.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 25 brumaire.

Le corps législatif ayant, par une loi, rétabli la contrainte par corps, Ludot, au nom d'une commission spéciale, a présenté aujourd'hui un projet de résolution en plusieurs titres, sur les cas dans lesquels cette contrainte pourra être exercée, & sur la manière dont elle devra l'être. — Le conseil en a ordonné l'impression.

Le conseil des anciens ayant rejeté le projet relatif à l'indemnité des députés, en place du contre-seing, Savary en présente un nouveau; il tend en substance à ce que les membres des deux conseils puissent recevoir francs de port les paquets, dont le poids n'excedera pas une demi-once, & envoyer de même les lettres simples & les imprimés provenans des distributions faites aux deux conseils. — Ce projet sera également imprimé.

Monnot présente à la discussion le projet de résolution sur l'entière liquidation de l'arriéré de la dette publique & le mode du remboursement des deux tiers.

Les deux premiers titres, l'un relatif à l'arriéré du 1^{er} janvier 1791, antérieur à l'établissement des commissions exécutives, déferé au liquidateur général de la dette publique, & le second à l'arriéré de la dette active & passive depuis l'établissement des commissions & agences jusqu'au régime constitutionnel, sont ajournés jusqu'après le travail dont est chargée la commission de la liquidation.

Julien Souhait vouloit qu'on ajournât le tout : cet avis n'a pas prévalu ; le reste du projet en 25 articles est adopté. En voici les dispositions principales :

Les sommes dues en papier-monnaie seront réduites en numéraire dans toute la république aux taux réglés par le tableau du cours tenu par les commissaires de la trésorerie nationale, & annexé à la loi du 9 messidor dernier, concernant les transactions entre particuliers.

Les liquidations qui auroient été faites jusqu'à ce jour, d'après le régime de la loi du 15 germinal, ou sur des décomptes & mémoires réglés ou arrêtés d'après le prix de 1790, sont maintenues.

La réduction des mémoires dans lesquels les fournitures ne se trouveront pas établies mois par mois, sera faite d'après le terme moyen de la dépréciation du papier-monnaie pendant le cours des trimestres, semestres ou années sur lesquels porteront lesdits mémoires.

Les créanciers de la république pour le service de l'an 5, qui n'ont pas encore reçu leur ordonnance de paiement, auront l'option, ou de la demander en la forme ordinaire, ou d'en recevoir le remboursement à la trésorerie, de la manière prescrite par les articles précédens pour les créanciers de la dette exigible.

Le remboursement des deux tiers de la dette publique ordonné par la loi du 9 vendémiaire, liquidée ou à liquider, inscrite ou à inscrire, sera fait en bons de deux tiers ou effets au porteur de 50 francs, 25 francs & 5 francs. Les cinquante millions en mandats de 5 francs, déposés à la trésorerie nationale, seront employés comme effets au porteur de pareils coupons, en paiement des biens nationaux acquis depuis la loi du 9 vendémiaire dernier.

Il sera pourvu par une loi particulière à l'inscription définitive du tiers des créances exigibles à liquider, payable en inscriptions, & non employé en domaines nationaux : la même loi statuera sur le tems auquel les intérêts en arrent dû cotrir ; & jusqu'alors il sera délivré des inscriptions provisoires dudit tiers consolidé, desquelles inscriptions provisoires les intérêts ne pourront être exigés qu'après l'inscription définitive sur le grand livre, & suivant qu'il sera réglé par la loi à intervenir.

Ces inscriptions provisoires seront cessibles par endossement, sans aucun droit, & admissibles en paiement de biens nationaux, comme le tiers réservé des anciennes inscriptions.

Les inscriptions provisoires ne seront délivrées aux comptables envers la république qu'après l'apurement de leur compte.

Les arrérages & intérêts de la dette publique inscrite, perpétuelle, viagère, & des pensions, échus antérieu-

rement au dernier semestre de l'an 4, seront liquidés par les commissaires de la trésorerie nationale, en numéraire, au cours du jour des assignats du terme moyen du trimestre de germinal de l'an 4, & payés en effets au porteur conformes à ceux qui sont délivrés pour la dette exigible.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 25 brumaire.

Saligny résume un rapport qu'il avoit fait, le 12 thermidor, sur une résolution du 20 frimaire au 5 relative aux ventes & soumissions des domaines ci-devant engagés. Il persiste à en proposer le rejet.

Le conseil ajourne cette décision.

Ysabeau obtient la parole pour un fait. J'ai su hier dit-il, qu'il parloit des bureaux du ministère de la police une calomnie atroce contre moi : je me suis rendu aussitôt chez le ministre, & je lui ai demandé ce qu'il avoit pu y donner lieu. Il m'a répondu que c'étoit à l'occasion d'un mémoire que j'avois signé avec un de mes collègues, pour appuyer la demande de faire mettre chez sa fille, & sous la surveillance des autorités constituées, une pauvre veuve âgée ; & que l'homme d'affaires chargé de poursuivre celle-ci, avoit dit qu'il avoit reçu 50 louis pour les partager avec moi. Ce matin j'ai mené cet homme chez le ministre de la police, & il est convenu qu'ayant à justifier l'emploi d'une somme considérable qu'il avoit reçue, il avoit feint d'avoir à solder des frais étrangers, mais il a déclaré qu'il ne m'avoit fait aucune proposition pécuniaire ; qu'il me croyoit incapable d'en écouter ; & qu'il n'avoit jamais cherché qu'à intéresser ma sensibilité & ma bienveillance pour les malheureux. Il m'a donné de tous ces faits un certificat par écrit.

Isabeau le lit ; & le conseil ordonne que cette pièce sera imprimée avec sa déclaration.

Le conseil approuve la résolution du 6 fructidor, qui rapporte l'article II du décret du 17 germinal an 2^e sur le rétablissement des adjudications par décret.

Bourse du 25 brumaire.

Amsterdam... 57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	Lausanne..... 1 b., $\frac{1}{2}$ perte.
Idem..... 55 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$, 56 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$.	Londr. 261. 17 s. $\frac{1}{2}$, 261. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb..... 196 $\frac{1}{2}$, 197, 194.	Inscript..... 31. 5 s., 81.
Madrid..... 13 l.	Bon $\frac{1}{2}$ 51. 12 s. 6 d., 13 s. 6 d., 11 s. 3 d.
Mad. effect..... 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$ 36 l. perte.
Cadix... 13 l., 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin..... 104 l. 5 s.
Cadix effect. 15 l., 14 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg..... 50 l. 10 s.
Gènes... 95 $\frac{1}{2}$, 96, 95 $\frac{1}{2}$, 94.	Piastre..... 5 l. 8 s. 3 d.
Livourne..... 103 $\frac{1}{2}$, 102.	Quadruple..... 80 l. 10 s.
Lyon..... pair 10 j.	Ducat d'Hol..... 11 l. 10 s.
Marseille..... pair 30 j.	Souverain... 34 l. 15 s. à 35 l.
Bordeaux..... pair 10 j.	Guinée..... 25 l. 6 s.
Montpellier... $\frac{1}{2}$ perte 15 j.	
Bâle..... 1 $\frac{1}{2}$ b., au pair.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 630 à 635 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 460 l. — Huile d'olive, 1 liv. 3 s., 4 s. — Café Martin, 21. 5 s., 6 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 2 s., 3 s. — Sucre d'Ham-bourg, 2 liv. 2 s., 7 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 3 s. — Savon de Marseille, 16 sols 6 den. — Coton du Levant, 1 l. 16 s. à 2 l. 14 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 l. 5 à 10 s.

J. J. MARCEL.